

CCAS
80B Allée de la Maire
07360 SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
Tél. : 04 75 65 23 96

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au CCAS : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 8

Le mardi 29 juin deux mil vingt à 20 h 00, le CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente des Aymards, à huis clos, sous la Présidence de Madame Stéphanie Foubert.

Etaient présents : Thierry Allibert – Christian Féroussier – Brice Gerland – Xavier Palix – Sophie Sauvan-Magnet – Franck Viallet – Laurent Vigne

Etait représentée : Nathalie Frigola a donné procuration à Sophie Sauvan-Magnet

Secrétaire de séance : Sophie Sauvan-Magnet

1/ Tarif unique pour buvette, petite restauration et repas sur toutes les manifestations du CCAS

Madame Stéphanie Foubert propose de valider un tarif unique pour la buvette, la petite restauration et repas sur toutes les manifestations du CCAS.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Petite restauration

Formule rapide comprenant barquette de frites, sandwich saucisse et éclair.....	6,00 €
Formule rapide comprenant barquette de frites, sandwich saucisse.....	4,50 €
Formule rapide comprenant barquette de frites et saucisse sans pain.....	4,00 €
Sandwich godiveau, merguez et lard	2,50 €
Barquette de frites	2,00 €
Crêpe au sucre.....	2,00 €
Crêpe au Nutella ou à la confiture	2,50 €
Brochette de bonbons.....	0,50 €
Pop-corn	1,00 €
Glace.....	1,00 €

Repas comprenant entrée – plat – dessert - Café

Adulte	15,00 €
Enfant jusqu'à 12 ans	8,00 €
De 0 à 6 ans inclus	gratuit

Boissons

<i>Consigne du Verre Saint-Fortunat</i>	1,00 €
Coca – Orangina – Oasis (33 cl ou canette)	2,00 €
Bière bouteille ou pression (25 cl)	2,00 €
50 cl d'eau plate	1,00 €
1 l. d'eau plate	1,50 €
Café, thé, infusion	1,00 €
Kir ou verre de vin (20 cl – rosé, rouge, blanc)	1,50 €
Bouteille de vin exclusivement prévue avec le repas	6,00 €

Le conseil d'administration après avoir entendu Madame Stéphanie Foubert, et délibéré à l'unanimité décide de :

- Valider le tarif unique des manifestations du CCAS tel que défini.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.